

La lettre du Centre Hospitalier Paul CABANIS



Edito

Sommaire :

- *Edito*
- « *Prévenir et déclarer les erreurs médicamenteuses... »*
- *Bienvenue aux nouveaux résidents (du 01/06/2016 au 30/09/2016)*
- *Ils nous ont quittés du 01/06/2016 au 30/09/2016)*
- *Le saviez-vous ?*
- *L'actualité de l'hôpital en images ...*
- *Rencontre avec Marine et Dylan, volontaires du service civique*
- *Mouvement du personnel*
- *Infos de dernière minute...*

A l'approche de la réception finale des travaux, prévue le 3 Novembre prochain, la question de l'affectation des lits inclus dans l'extension de capacité de 28 lits n'est pas résolue.

Le premier projet présenté par l'Hôpital à l'Agence Régionale de Santé et au Conseil Départemental était dans la droite ligne de leurs demandes de 2009 et 2011 en lien avec l'autorisation des travaux, c'est-à-dire, d'une part le confort d'hébergement et d'autre part, de nouveaux modes d'accueil : l'accueil temporaire répond à des besoins importants du territoire, à un moment où le maintien à domicile est privilégié, aussi bien par les personnes concernées que par les tutelles.

L'Etablissement a donc proposé un accueil temporaire de 10 lits, personnes âgées et personnes handicapées (handicap physique), en sus des 13 lits d'hébergement permanent déjà autorisés et financés. Les 5 lits prévus pour l'extension du SSR à 20 lits ne seront pas financés. Il reste donc à les réaffecter à l'hébergement permanent, ou à louer les locaux à une association telle l'APF (*Association des Paralysés de France*) qui aurait besoin d'une antenne géographique pour des services déjà existants.

Le second projet évoqué par l'ARS concerne une Unité d'hébergement de Personnes Handicapées Vieillissantes, qui pourrait comporter 15 lits, et qui relève d'autres enveloppes financières.

A ce jour, l'Etablissement est en attente de réponses, quelles qu'elles soient, pour ces 15 lits rénovés du site Cabanis, dont l'exploitation n'est pas définie.

*Béatrice CORNEFERT
Directrice Déléguée*

PREVENIR et DECLARER les ERREURS MEDICAMENTEUSES...



POURQUOI DECLARER ?

C'est une **obligation réglementaire**

Décret 12.11.2010- Arrêté 06.04.2011 relatifs à la lutte contre les EI associés aux soins et aux médicaments.

C'est une **source d'enseignements** très précieuse qui, après analyse, permet d'améliorer en continu la prise en charge médicamenteuse des patients.

Tous les jours dans les établissements de santé surviennent des erreurs médicamenteuses :

2,3 % des hospitalisations sont dues à un événement indésirable grave (EIG) lié au médicament. Il survient en moyenne un EIG tous les 3 jours dans un service de 30 lits.

TYPE D'ERREUR (RISQUE)

- * ERREUR DE PRESCRIPTION
- * ERREUR DE DISPENSATION
- * ERREUR DE MEDICAMENT DOSE...
- * ERREUR DE PATIENT
- * ERREUR D'ADMINISTRATION (technique, voie, débit, durée...)
- * ERREUR DE SUIVI THERAPEUTIQUE ET/OU CLINIQUE (interaction médicamenteuse, allergie connue, contre indication, choix erroné du médicament, état clinique glycémie, INR, TA... redondance thérapeutique...)

CAUSES PROBABLES

PROBLEMES DE COMMUNICATION

Défaut de communication verbale ou écrite

Erreur d'Interprétation de l'ordonnance

CONFUSION DE DENOMINATION

Confusion entre noms et marques

Confusion entre génériques

PROBLEMES D'ETIQUETAGE ET OU D'INFORMATION

Présentation du conditionnement primaire ou secondaire

Etiquetage et présentation du produit délivré (pharmacie)

Sources d'information électroniques

Documentation et publication imprimées

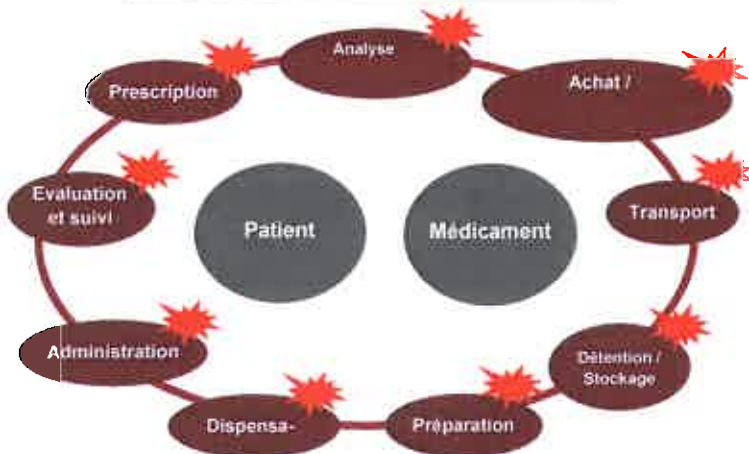
FACTEURS HUMAINS

Défaut de connaissances, pratiques défectueuses

Erreur informatique, erreur de calcul, erreur de rangement

Erreur dans la préparation des doses à administrer, Stress, charge de travail, surmenage, fatigue, manque de sommeil.

LE CIRCUIT DU MEDICAMENT



Chaque étape du circuit est source d'erreurs potentielles pouvant mettre en jeu la sécurité du patient.

QUOI DECLARER ?

- * Les **ERREURS médicamenteuses** même si elles ont été interceptées à temps
- * Les **EVENEMENTS indésirables médicamenteux (EIM)**

L'erreur médicamenteuse peut concerner une ou plusieurs étapes du circuit du médicament, mais aussi ses interfaces.

N'hésitez pas à intervenir d'un EIM pour déclarer une erreur de votre équipe d'astreinte



Ils nous ont quittés :

Du 1er Juin 2016 au 30 Septembre 2016

Mesdames Paulette UTASSE, Lucette GERMAIN, Suzanne DRIARD, Ginette FEIGENBAUM, Suzanne GILLES, Monique ALLAIS, Christiane POUThIER, Rolande BRACONNE, Diane VASLIER
Messieurs André DEQUATRE, Jean VOLLET, Raoul DURAND, Gabriel ROUX, Léon SIVADIER, Roland GERARD, André MENIGAULT, Roger PICARD



Bienvenue à :

Du 1er Juin 2016 au 30 Septembre 2016

Mesdames Ginette BRIMBOEUF, Suzanne BUIZARD, Michelle CHARIL, Marguerite LE BRETON, Micheline PERNET, Bernadette POULAIN
Messieurs Jacques ELLIEN, Pierre GAILLARD, Maurice GUENOT, Maurice LAPOUGE, Bernard LIZANDIER, Roger PICARD, Joseph PLOZAJ, Lucien POISSON

Le saviez-vous ?



Stéphanie MALAIZE a rejoint le service des Ressources Humaines de l'Etablissement. Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.

Le Jeudi 22 Septembre dernier, le Lions club Pithiviers-Gâtinais a remis officiellement un chèque de 1 500 € à Madame Béatrice CORNEFERT, Directrice déléguée de l'Etablissement.

Ces fonds seront dédiés à un projet de création d'un espace multi sensoriel, appelé SNOEZELEN, bénéfique aux personnes fragilisées.



BIENTÔT LA FIN DES TRAVAUX !!!

Après plus de 22 mois de travaux, le site Cabanis voit enfin partir bungalows, camions et autres engins de chantier.

La réception des travaux est prévue pour le 3 Novembre prochain, la visite de la commission de sécurité et la visite de conformité dans les jours suivants.



ACCESSIBILITE

Des travaux de mise en accessibilité seront réalisés sur le site Heure Mauve 1 dans le courant de l'année 2017 pour répondre aux exigences réglementaires.

En effet, le site Heure Mauve 2, récemment construit et le site Cabanis complètement rénové ne seront pas concernés. Un programme d'actions sera mis en place dès le début 2017.



LE 1% ARTISTIQUE

Créé en 1951, l'obligation de décoration des constructions publiques, communément appelée le « 1% artistique » est un dispositif qui consiste à consacrer, à l'occasion de la construction, de la réhabilitation ou de l'extension

de certains bâtiments publics, un financement représentant 1% du coût des travaux, à la commande ou à l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues par des artistes vivants pour être intégrées au bâtiment considéré ou à ses abords.

Pour répondre en partie à cette obligation, l'établissement a fait appel à Madame Taine GRAS, artiste peintre qui a réalisé une fresque murale sur un des murs du site de l'Heure Mauve 2.



L'actualité en images...

La « semaine bleue » au CH Paul Cabanis



Distribution de tracts sur le marché



Soirée avec « PEPEE MUSETTE »



Visite des résidents de l'EHPAD d'Auxy

Atelier « percussions »



La ferme du Chainsau en visite...



Journée intergénérationnelle à la salle du Parville

Rencontre avec Marine et Dylan, volontaires du service civique

Marine et Dylan, vous êtes volontaires du service civique depuis quelques semaines dans l'établissement. Mme BUSELLI, responsable du service animation est votre tutrice.

Quelles ont été vos motivations pour vous engager en tant que « volontaire » ?

Marine : *Je n'étais plus très sûre de mon choix d'orientation professionnelle, et le service civique en tant que secteur « d'apprentissage » s'est imposé à moi.*

Dylan : *Ma principale motivation étant « d'aider », le service civique correspond tout à fait à mes attentes.*

Marine, vous venez du Lot et Garonne ? Pourquoi Beaune-la-Rolande ?

Marine : *J'avais envie de découvrir de nouveaux horizons. J'ai rencontré Mme BUSELLI, visité l'établissement et j'ai saisi cette opportunité. De plus, j'ai de la famille et des amis qui n'habitent pas très loin. Ma décision a été vite prise.*

Pourquoi un service civique en secteur « personnes âgées » ? Parlez-nous de vos missions au sein de l'établissement ?

Marine : *Il y a tant de choses à apprendre des personnes âgées.. Je vois un peu en chaque résident « une leçon de vie ».*

Marine/Dylan : *Nos actions sont parfaitement définies : lien entre les soignants et l'équipe d'animation à l'occasion de la participation des résidents aux séances d'animation (ex : aide au déplacement, participation aux animations), séances de lecture individuelle et de conversation personnalisée. Nous travaillons également sur la mise en place d'un atelier « numérique » individuel et/ou collectif pour mettre aux résidents d'utiliser une messagerie, les réseaux sociaux et faire des recherches sur internet. Pour cela, des tablettes achetées par l'établissement seront mises à disposition des résidents.*

Quelles sont vos attentes par rapport à vos missions ?

Dylan : *J'attends de cette expérience d'en apprendre plus sur le rôle d'un animateur en EHPAD.*

Marine : *Comme Dylan, cette mission va me permettre de découvrir le métier d'animateur en EHPAD mais également me rendre compte si je peux envisager un avenir professionnel dans ce domaine.*



Mouvement du personnel

Arrivées

Du 1er Juin au 30 Septembre 2016

Camille DUPEU, Stéphanie PAYRAUDEAU, IDE
Mélodie HEURTEMATTE, José MABIALA PHANZU, Mimosette
FN'GONGUI, Corinne PLANCKE, Aides-soignants
Désirée BATTEUX, Claire BRESZYNSKI, Améline KLINUSKI, Sté-
phane VIEIRA DE FREITAS, Agent des services hospitaliers
Alexis CAVARD, Emeline VINAUGER, Manon PAYEN, Agents d'entre-
tien
Catherine MORIN, Agent d'animation

Départs

Du 1er Juin au 30 Septembre 2016

Joselyne ALBINEI, Laetitia DARDENNE, Camille DUPEU, IDE
Romy CARDOSO, Arzu DEMIRTAY, Aides-soignantes
Marie BOQUET, Agent des Services Hospitaliers
Jimmy BERDEAUX, Alexis GUERTON, Sylvie MASSE, Agents d'entre-
tien



Raphaëlle DESMARTES-RENARD,
Née le 31 Juillet 2016



Ghyslaine NEU (RAVALET)
Le 24 Septembre 2016

Infos de dernière minute...

Vous avez la parole !

L'Etablissement a décidé de mener une enquête sur les risques psychosociaux (RPS).

Cette enquête sur votre vie au travail s'adresse à **tous**. Plus vous serez nombreux à répondre, plus les résultats seront représentatifs et permettront de mettre en œuvre un plan d'actions pour améliorer au quotidien vos conditions de travail.



Comité de rédaction :

Directrice de la publication : Béatrice CORNEFERT

Membres : François GUILLEMONT, Chantal LEGRAND, Evelyne CHARVIN, Michèle GRESSIEN, Victor BUDIN, Maryse PICARD